



Coopérations Territoriales de Clubs : homologations 2016

**Destinataires : Ligues Régionales et Comités
Départementaux**

Nombre de pièces jointes : 2

Information

Diffusion vers : CLUBS

Echéance de réponse : 30 avril 2016

Merci de bien vouloir transmettre ces documents à l'ensemble des clubs de votre territoire et notamment à ceux qui souhaitent collaborer dans le cadre du dispositif des Coopérations Territoriales de Clubs pour la saison 2016/2017.

La date limite de dépôt des demandes d'homologation (nouvelles CTC ou modification de la composition d'une CTC existante par ajout ou retrait d'un club) est fixée au **30 avril 2016** exclusivement à l'aide de la plateforme fédérale "modifications des structures".

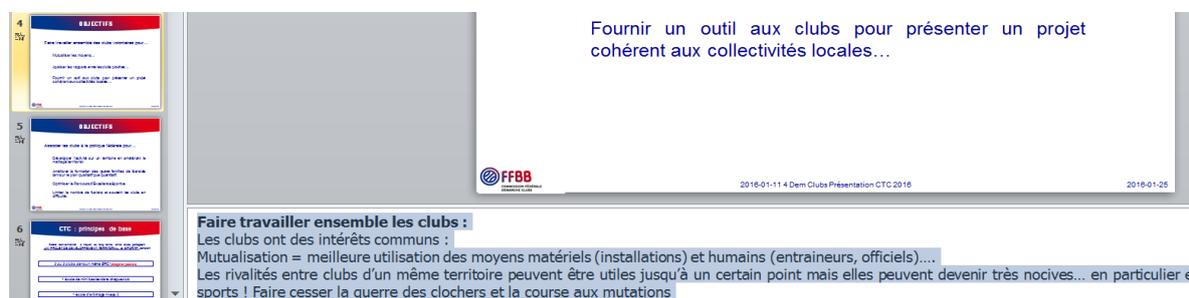
Les CTC dont les conventions arrivent à leur terme en juin 2016 seront averties individuellement et la prolongation des collaborations sera évoquée lors de la visite d'accompagnement.

Les clubs ne souhaitant pas reconduire leur convention doivent nous adresser, par l'intermédiaire du comité de pilotage, un courrier pour nous informer de la fin de la CTC, si possible en nous expliquant les raisons de l'arrêt. Si l'un des clubs souhaite intégrer une nouvelle CTC, ce courrier doit nous parvenir avant le 30 avril 2016.

Les clubs souhaitant reconduire leur convention doivent nous adresser, par l'intermédiaire du comité de pilotage, un courrier pour nous informer de la prolongation de la convention en rédigeant un bilan simple des actions mises en place et des évolutions éventuelles du projet.

Vous trouverez en pièce jointe à cette Note :

- **Une présentation générique du dispositif des CTC** au format POWERPOINT.



Sous les diapositives, dans la partie commentaires vous retrouverez des détails d'importance.

- **Une carte** précisant les noms des représentants de la Commission Démarche Clubs susceptibles de vous informer, en fonction de votre lieu de pratique. Si vous n'avez pas leurs coordonnées et que vous souhaitez être mis en relation, merci de bien vouloir en faire la demande à l'adresse ctcassistance@ffbb.com

Rappels :

L'extension ou la réduction du nombre d'équipes engagées par les clubs d'une CTC (Inter-Equipe, Entente, Equipe en Nom Propre) ne concerne que les commissions sportives gérant les championnats dans lesquels les équipes sont engagées. Il est inutile de déposer une demande sur la plateforme.

Les droits sportifs acquis par une équipe seniors d'un des clubs de la CTC ne peuvent être transférés vers un autre club pour la saison suivante.

La Commission Fédérale Démarche Clubs et le service Développement et Accompagnement des Structures se tiennent à votre disposition afin de vous accompagner si besoin, à l'adresse suivante : ctcassistance@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Philippe CABALLO Responsable Service Développement et Accompagnement des Structures	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2016-02-01 4 Dem Clubs note fédérale CTC 2016	